



2026

MEMO**Déchets**

Votre guide des déchets



Nos déchets sont des ressources : **préservons-les** ensemble.
Evitons le gaspillage, trions et valorisons.



Belfaux
Commune de Belfaux

s a i d e f



Informations **générales**



Et aussi sur **www.memodechets.ch** et **l'application**

Déchets encombrants

Une benne est à disposition des ménages une semaine par mois pour tout objet ou matériel incinérable d'un volume supérieur à 35 litres.

Tous les éléments en bois et le sagex sont acceptés (les meubles doivent être démontés, la limite est fixée à 2.5 m). Pour tous les autres matériaux en plastique (bidons et bouteilles de plus de 2 litres), skis, etc., la limite est fixée à 2 m. Les sacs poubelles non transparents ne sont pas admis. D'éventuels changements seront communiqués par d'autres voies.

Déchets verts

Les déchets verts de max 3m de long et 20 cm de diamètre tels que gazon, feuilles, plantes, déchets de jardin, produit de la taille des arbres, haies et arbustes sont à déposer à la déchetterie de Belfaux.

Les particuliers qui mandatent des entreprises pour effectuer les travaux de jardin et qui souhaitent éliminer les déchets à la déchetterie sont priés de demander le formulaire idoine à l'administration. Les sachets soi-disant biodégradables sont interdits.

Déchets inertes

Une benne est à disposition des ménages toute l'année à la déchetterie. Les matériaux tels que céramique, carrelage, briques, tuiles, terre remblai, pierres de jardin, sont acceptés jusqu'à 50 litres.

Contact et infos

Commune de Belfaux

Rte de Lossy 7
Case postale 134
1782 Belfaux
026 476 60 20
commune@belfaux.ch
www.belfaux.ch

Collecte mobile déchets spéciaux

Deux collectes mobiles de déchets spéciaux seront organisées aux dates suivantes:

samedi 04.07.2026 de 9h30 à 11h30

samedi 14.11.2026 de 9h30 à 11h30

Sont notamment acceptés: Peintures, colles, vernis, solvants, acides, bases, médicaments, désherbants, pesticides, aérosols, déchets avec du mercure. Liste complète sur le site de l'Etat de Fribourg.

Meubles usagés

Les meubles usagés, mais en bon état, sont récupérés gratuitement chez vous par Coup d'Pouce (026 484 82 40) et/ou Emmaüs (026 424 55 67)

Ma contribution financière

A l'achat de certains articles, je paie une **taxe anticipée de recyclage (TAR)** comprise dans le prix et couvrant les frais de leur recyclage (PET, piles, appareils, etc.).

La **taxe de déchet annuelle** que je paie à la commune est également destinée à couvrir les frais d'exploitation de ma déchetterie.

Pour toute information générale relative à la gestion des déchets, contactez la commune.



Commune de
Belfaux

notre geste

votre geste pour économiser
de l'énergie



Label Minergie et énergie solaire

A l'avenir, les bâtiments publics de la commune devront répondre aux critères Minergie-A ou -P lors d'assainissements ou de nouvelles constructions. La production d'énergie solaire est un des moyens d'atteindre cet objectif. Ainsi, une installation photovoltaïque de 758 m² de panneaux solaires a été installée sur les toitures de la halle de sports et d'une partie du bâtiment scolaire. La production annuelle moyenne depuis 2013 se monte à 110'000 kWh. Outre les gains financiers, ce sont plus de 50 tonnes de CO₂ qui sont économisées annuellement.



Pour plus d'informations :
notregeste.votregeste.ch



Eclairage public

La commune de Belfaux a assaini progressivement son réseau d'éclairage public. Aujourd'hui, sur les 260 luminaires routiers, 113 sont équipés de lampes à vapeur de mercure et 147 de lampes LED. Des mâts ont été raccourcis pour améliorer le rendement lumineux. La puissance des lampes a été réduite de 50 % de minuit à 6 heures du matin. Les dépenses pour l'éclairage public ont ainsi passé de CHF 29'000.- en 2012 à CHF 16'000.- en 2016, soit une réduction de 45 %.



En partenariat avec
SuisseEnergie pour les communes



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG
Service de l'énergie SdE
Amt für Energie A/E



Chauffage

Tempérer vos pièces de jour à 21° et de nuit à 18°, aérer pendant 10 minutes au maximum, fermer les impostes en hiver...

Électricité

Éteindre les lumières, mettre les appareils sur off, remplacer les vieilles ampoules par des LED, installer des minuteries...



notre geste votre geste

pour économiser
de l'énergie



Bâtiment

Isoler les façades, poser des fenêtres à triple vitrage, monter des panneaux solaires, installer une pompe à chaleur...

Mode de vie

Dégivrer votre congélateur, couvrir vos casseroles, laver la lessive à 30° ou 40°, laisser refroidir les aliments avant de les mettre au frigo...



notregestevotregeste.ch



Comment bien **trier** ?

Les types de déchets



Aérosols

A la déchetterie, à l'endroit prévu à cet effet.



Déchets de chantier

Non déposables à la déchetterie. Les déchets de chantier provenant de constructions, rénovations ou démolition doivent être éliminés via une benne ou apportés directement à SFR à Châtillon.



Huiles minérales et végétales

A la déchetterie, dans l'emplacement prévu à cet effet.



Aluminium

A la déchetterie, dans la benne mise à disposition. Ne doivent pas être souillés d'une autre substance. Sont exclus tous les emballages comprenant du plastique ou de l'aluminium.



Déchets compostables ménagers

A la déchetterie. Remarque: déchets de cuisine tels que épluchures, restes de fruits et légumes, marcs de café ou de thé, coquilles d'œufs... Tout élément cuit n'est pas accepté.



Litière de chat

Non déposables à la déchetterie. A déposer dans le sac poubelle SACCO.



Appareils électriques et électroniques

A la déchetterie. Sont acceptés: appareils électroménagers et électriques (frigos, congélateurs, cuisinières, fours, micro-ondes, scies, perceuses, raboteuses, etc.)



Déchets encombrants combustibles

A la déchetterie selon infos générales (voir dernière page)



Médicaments

Non déposables à la déchetterie. A rapporter dans une pharmacie. Voir "Collecte mobile déchets spéciaux".



Plastiques agricoles

Non déposables à la déchetterie. Ils peuvent être déposés chez SFR à Châtillon ou à la SAIDEF à Posieux, les frais sont à la charge du déposant.



Batteries d'autos

A la déchetterie, à l'endroit prévu à cet effet



Déchets inertes (petites quantités)

A la déchetterie selon infos générales (voir dernière page)



Ordures ménagères

Dans les conteneurs ou le vendredi, au bord de la route. Seuls les sacs-poubelle officiels (SACCO) peuvent y être déposés. Les couches-culottes peuvent être mises dans des sacs plastique transparents.



Pneus

Non déposables à la déchetterie. Les pneus sont repris par les garagistes et les services Pneus.



Berlingots / Briques à boissons

Non déposables à la déchetterie. A déposer dans le sac poubelle SACCO.



Déchets de jardin

A la déchetterie selon infos générales (voir dernière page)



Papier et carton

A la déchetterie, dans la benne prévue à cet effet. Ne doivent pas être souillés d'une autre substance. Sont exclus tous les emballages comprenant du plastique ou de l'aluminium.



Textiles et chaussures

A la déchetterie, dans les conteneurs prévus à cet effet. Tous les vêtements et tissus doivent être propres. Les chaussures récupérables sont à attacher par paire.



Bois

A la déchetterie. Une benne est à disposition une semaine par mois lors des déchets encombrants pour tout objet en bois.



Dépouilles d'animaux

Non déposables à la déchetterie. Les cadavres et déchets d'abattage d'animaux doivent être apportés dans un centre de collecte officiel.



Peintures

Non déposables à la déchetterie. Voir infos générales



Tubes lumineux (néon) / LED

A la déchetterie, dans l'emplacement prévu à cet effet, ou dans les points de vente.



Boîtes de conserve (fer-blanc / tôle d'acier)

A la déchetterie, dans la benne mise à disposition : boîtes de conserve, boîtes de boissons... Les boîtes et autres contenants doivent être propres et les étiquettes enlevées.



Ferraille (objets métalliques)

A la déchetterie, dans la benne prévue à cet effet. Remarque: vélos sans les pneus



PET

A la déchetterie, dans l'emplacement prévu à cet effet, ou dans les conteneurs spécial PET. Seuls les emballages de boissons portant le sigle PET sont acceptés. Il faut aplatis les bouteilles.



Verre

A la déchetterie, dans le conteneur prévu à cet effet. Sans bouchon, sans capsule, sans couvercle ou autres éléments n'étant pas du verre.



Capsules en alu

A la déchetterie, dans le conteneur prévu à cet effet, seulement pour les capsules type "Nespresso" en aluminium. Les autres capsules sont à déposer dans le sac poubelle SACCO.



Flacons en plastique avec bouchon

A la déchetterie dans les déchets encombrants, les bidons et bouteilles de plus de 2 litres (2 litres = pas accepté)



Piles et accumulateurs

A la déchetterie, à l'emplacement prévu à cet effet ou dans les points de vente.

Container



Merci de mettre votre sac poubelle SACCO dans un container fermé de façon à ce que les odeurs ne nuisent pas au voisinage.

Taxe annuelle – Ordures ménagères

Conformément au règlement communal relatif à la gestion des déchets, une taxe de base d'élimination des déchets est perçue.

Taxe annuelle pour ménages	1 personne seule	SFr. 50.00 + TVA
	2 personnes	SFr. 75.00 + TVA
	3 personnes et plus	SFr. 125.00 + TVA

Pour les entreprises, merci de vous adresser au bureau communal.

Accès et fluidité du trafic - Sécurité

Bien que la déchetterie soit devenue un lieu de rencontre important, il est impératif de décharger rapidement ses déchets et ensuite de sortir son véhicule, ceci pour assurer la fluidité du trafic et faciliter l'accès aux autres personnes. Veuillez aussi respecter les zones de circulation et de parage, **ainsi que les consignes du personnel de la déchetterie**. Si vous souhaitez rester quelques instants pour discuter avec vos connaissances, vous pouvez le faire en parquant votre véhicule à l'extérieur de la déchetterie.

En raison de la circulation des véhicules à l'intérieur de la déchetterie, nous invitons les usagers-usagères à la plus grande prudence. Les jeunes enfants sont sous la surveillance des adultes qui les accompagnent.

Collecte

Lieu de collecte : au bord de la voie publique

Quand : chaque vendredi matin dès 07h00

Attention !

Les déchets ménagers ne doivent pas être déposés en vrac dans les conteneurs sans clip mais dans les sacs plastiques gris "*SACCO*";

Les déchets doivent être **déposés le jour même du ramassage**, au bord de la voie publique;

Les couches-culottes jetables peuvent être déposées dans des sacs transparents au même endroit que les ordures ménagères, le même jour.

Déchetterie

La déchetterie communale se trouve à la Route des Prés, à côté de la buvette du terrain de football.

Elle est à disposition des habitants de Belfaux et de La Sonnaz.

Heures d'ouverture:			
Lundi	16h00-18h00	Jeudi	Fermé
Mardi	09h00-11h00	Vendredi	15h00-18h00
Mercredi	16h30-18h30 (hiver) / 17h00-20h00 (été)	Samedi	09h00-11h30 et 13h30-16h00

Par respect pour le personnel, l'entrée à la déchetterie est fermée 5 minutes avant la fermeture.

Afin d'éviter tout abus, le Conseil communal a décidé d'instaurer un système de contrôle sous forme de vignette pour l'accès. Une vignette est distribuée par ménage. Pour les vignettes supplémentaires, merci de vous adresser au bureau communal ou directement au responsable de la déchetterie.